

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 mai 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre de la politique de la ville et dans la mise en œuvre de grands chantiers d'urbanisme, la Communauté urbaine a mis en place une vingtaine d'équipes décentralisées au sein des quartiers concernés par le contrat de ville (Bron-Parilly, Bron-Terraillon, Décines Charpieu, Fontaines sur Saône, Lyon 3°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Feyzin, Meyzieu, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons-Arsenal, Saint Fons-les Clochettes, Saint Priest-Bel Air, Saint Priest-Alpes Bellevue, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne).

Les moyens sont mis en commun avec les Communes concernées, aussi bien pour le personnel que pour le matériel. Le personnel de ces équipes a un rôle de conduite technique des opérations de coordination et de communication vers des partenaires très différents (habitants, institutions, entreprises...).

Ce projet vise à doter ces équipes d'un équipement informatique standard afin de renforcer leurs moyens de production, de communiquer plus rapidement avec la Communauté urbaine et leurs partenaires, d'utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Une convention avec chaque Commune serait signée et fixerait les modalités d'organisation et de fonctionnement entre les sites DSU dans les quartiers concernés, la Communauté urbaine et les Communes.

Les Communes mettent à disposition les locaux équipés. Elles financent les frais de fonctionnement courant des locaux (consommation d'eau, d'électricité, de chauffage ainsi que les frais d'entretien et les fournitures de bureau, les abonnements et les consommations téléphoniques).

La Communauté urbaine prend en charge, en investissement, l'acquisition et l'installation des matériels informatiques et des logiciels bureautiques et les frais de fonctionnement associés.

Les dépenses nécessaires à l'acquisition de ces équipements ainsi qu'aux frais de fonctionnement y afférents s'élèvent à 400 000 F TTC (200 000 F TTC en investissement et 200 000 F TTC en fonctionnement) ;

**B - Propose de délibérer comme suit :**

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le principe de financement des équipements nécessaires à l'extension du réseau informatique dans les sites de développement social urbain de l'agglomération concernés, à savoir Bron-Parilly, Bron-Terraillon, Décines Charpieu, Fontaines sur Saône, Lyon 3°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Feyzin, Meyzieu, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons-Arsenal, Saint Fons-les Clochettes, Saint Priest-Bel Air, Saint Priest-Alpes Bellevue, Vaulx en Velin, Venissieux et Villeurbanne.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions avec les communes de Bron, Décines Charpieu, Fontaines sur Saône, Feyzin, Meyzieu, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne.

**3° - Pour l'investissement**, ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2000, prévus au titre des autorisations de programme - exercice 2001 et à inscrire pour l'exercice 2002 - budget principal de la DSIT - opérations 0112 et 0324 - centre budgétaire 1800 - centre de gestion 180 500 - fonction 020 -

- compte 218 300 - ligne de gestion 014 572,  
- compte 205 100 - ligne de gestion 014 594.

**4° - Pour le fonctionnement**, ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2000 et à inscrire pour les exercices suivants - budget principal de la DSIT - fonction 020 - centre budgétaire 1800 - centre de gestion 180 500 -

- compte 615 610 - ligne de gestion 014 576,  
- compte 611 800 - ligne de gestion 014 575,

centre de gestion 180 400 -

- compte 626 200 - ligne de gestion 014 585.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,